

● **Inscription à rendre avant le 15 janvier 2022**

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE LOISIRS : Mercredi, périscolaire (matin et soir) et Vacances

ENFANT (Nom Prénom) : .....

ECOLE :  DENIAU  LA TROUÉE  AUTRE

CLASSE :

#### TARIFS 2021/2022

JOURS	MATIN	SOIR	MERCREDI ½ journée SANS Repas	MERCREDI ½ journée AVEC Repas	MERCREDI journée	VACANCES
Mardi 1						
Mercredi 2						
Jeudi 3						
Vendredi 4						
Lundi 7						
Mardi 8						
Mercredi 9						
Jeudi 10						
Vendredi 11						
Lundi 14						
Mardi 15						
Mercredi 16						
Jeudi 17						
Vendredi 18						
Lundi 21						
Mardi 22						
Mercredi 23						
Jeudi 24						
Vendredi 25						
Lundi 28						
TOTAL :						

PÉRISCOLAIRE (Matin & Soir)						
Horaires : du lundi au vendredi :						
Matin de 7h30 à 8h30 et Soir de 16h00 à 19h00						
	QF Supérieur à 1300€		QF entre 670€ et 1300€		QF inférieur à 670€	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
1er enfant	3,15 €	5,50 €	3,00 €	4,80 €	2,85 €	3,55 €
2ème enfant	3,00 €	5,10 €	2,85 €	4,30 €	2,30 €	3,21 €
3ème enfant	2,85 €	4,95 €	2,30 €	3,70 €	1,70 €	2,37 €
Passerelle Coût par jour	<del>X</del>	2,95 €	<del>X</del>	2,95 €	<del>X</del>	2,95 €

MERCREDI et Vacances				
Horaires : de 7h30 à 19h00				
Prix JOURNEE	QF Supérieur à 1300€	QF entre 670€ et 1300€	QF inférieur à 670€	Tarif Extérieur
1er enfant	20,84 €	17,37 €	13,87 €	24,30 €
2ème enfant	18,53 €	15,06 €	11,57 €	
3ème enfant	16,21 €	12,72 €	9,54 €	

Mercredi ½ journée				
Horaires : de 7h30 à 11h30 (ou 13h15 si repas)				
Prix 1/2 JOURNEE	QF Supérieur à 1300€	QF entre 670€ et 1300€	QF inférieur à 670€	Tarif Extérieur
1er enfant	16,14 €	12,79 €	8,90 €	19,46 €
2ème enfant	13,92 €	10,01 €	6,66 €	
3ème enfant	11,12 €	7,79 €	5,56 €	
+ repas cantine	2,69 €	2,69 €	2,69 €	2,69 €

Date :

Signature parent :

Nous vous rappelons que pour toute absence, il vous faudra impérativement nous présenter un certificat médical. Les modifications d'inscription peuvent se faire avant la date butoire inscrite sur la fiche mensuelle d'inscription. Dans le cas contraire, nous vous facturerons les absences non justifiées de votre enfant, conformément au règlement intérieur.